

Communiqué de presse du 6 novembre 2019

PostFinance: assurer son avenir – au besoin via une privatisation partielle

Dans quelques mois, le futur de PostFinance et, dans son sillage, la viabilité de la Poste dans son ensemble s'invitera sur l'avant-scène de la politique suisse et ceci dès que le Conseil fédéral ouvrira la procédure de consultation sur le futur de PostFinance. Or, pour y arriver Postfinance aura bientôt besoin de revenus supplémentaires afin de maintenir son activité et, par ricochet, afin d'éviter de grandes difficultés à la Poste ce qui prêterait son rôle important de service au public. La plateforme réformatrice prend les devants en formulant un ensemble d'analyses et propositions concrètes destinés à nourrir le débat politique à venir.

PostFinance, une filiale de la Poste Suisse SA, se trouve dans une situation de plus en plus précaire dont l'origine est le cadre légal très restrictif l'empêchant d'investir efficacement les fonds sous gestion de 120 milliards de francs de manière autonome sous forme d'hypothèques ou de crédits. En effet, Postfinance est tenue de placer les fonds qui lui sont confiés ce qui, dans un contexte persistant de taux d'intérêt bas, l'empêche de dégager des revenus suffisants. Cette érosion des rendements de PostFinance menace l'ensemble de l'édifice de la Poste et par conséquent un pan important du service public suisse. Le PS se doit d'assumer ses responsabilités en proposant une solution durable permettant de débloquer enfin ce dossier politique.

L'analyse de la marche des affaires de PostFinance, des mission de service public de la Poste Suisse SA ainsi que du marché bancaire indigène amène la plateforme réformatrice aux constats et propositions ci-après:

1. Des mesures urgentes chez PostFinance sont nécessaires.
2. Des solutions efficaces sont nécessaires afin d'enrayer l'érosion des revenus de PostFinance.
3. Il est indispensable d'adapter le modèle d'affaire afin de permettre l'accès aux marchés financier et hypothécaire (via l'octroi de la licence bancaire).
4. La licence bancaire doit être dotée d'un mandat de prestations qui ne doit pas affecter la compétitivité de PostFinance grâce aux dispositions suivantes:
 - a. Sécurité de l'offre de base en matière de transactions financières
 - b. Restrictions en matière d'utilisation des données sur les clients dans la concurrence avec les autres établissements bancaires
 - c. Convention collective de travail pour le personnel
 - d. Prestations spéciales, par exemple comme banque de promotion d'actions pour le climat.
5. PostFinance nécessite une recapitalisation d'au minimum 2,3 milliards de francs. Les priorités à respecter en la matière sont:
 - a. Renonciation temporaire par l'Etat fédéral du prélèvement sur les bénéfices de la Poste suisse SA
 - b. Rétention des bénéfices de PostFinance qui sont normalement versés à la Poste (env. 0,3 milliards de francs)
 - c. Acquisition d'environ 2 milliards de francs de fonds propres pour financer le nouveau modèle économique (licence bancaire avec accès aux marchés hypothécaire et financier). Pour l'acquisition de fonds propres ce sont les priorités suivantes qui sont à respecter:
 1. Le Conseil fédéral autorise Post Suisse SA à contracter un prêt afin d'améliorer le niveau de capitalisation de PostFinance SA; indemnisation en retour de la Poste par PostFinance
 2. Octroi d'une subvention fédérale à hauteur de 2 milliards de francs assortie d'intérêts ou d'une compensation à définir dans un contrat de prestations
 3. Subside de la Confédération de l'ordre de 1 à 1,35 milliards de francs lié à une garantie fédérale permettant de couvrir entre 35 et 50% des fonds propres supplémentaires
 4. Privatisation partielle entre 30 et 40% du capital-actions.

Tenant compte des majorités au parlement et dans la population, une privatisation sur le modèle de Swisscom pourrait représenter la solution permettant de réussir la transition réussie de PostFinance.

Pour l'analyse complète :

http://www.reform-sp.ch/fileadmin/files/Home/Plateforme_reformiste_Analyses_futur_PostFinance_20191106.pdf

Pour tout renseignement:

Erich Fehr, Maire de Bienne 032 326 11 01

Matthias Manz, Administrateur de la Plateforme réformatrice 079 321 07 21

